## <u>Déclaration Julien Le Guet – procès du 7 février 2025 à Niort</u>

Monsieur le Président, Mesdames, messieurs les juges, mesdames et messieurs qui êtes dans cette salle, citoyennes, citoyens qui lirez cette déclaration

À vous aussi, Colonel Vestieu, qui avez fait toutes les démarches pour que je me retrouve ici, aujourd'hui.

Voici ma déclaration préalable dans le cadre de ce procès qui fait suite à la plainte du 31 mai 2023 par monsieur Vestieu pour diffamation. Elle concerne l'inscription d'un tag, le 1er Mai 2023 devant la gendarmerie de Niort, à l'occasion de la manifestation traditionnelle de la journée internationale des travailleurs et dans un contexte de très fort mouvement social en opposition à la réforme des retraites.

Ce tag, inscrit à la bombe de chantier bleue, si mes souvenirs sont bons, comportait le slogan suivant "Pour Serge et les 200 blessés de Sainte Soline, Dubée, Vestieu, Darmanin en prison".

Je ne vais pas m'étendre ici sur la question de savoir si j'en suis-l'auteur, vous laissant considérer si les maigres éléments présentés par l'accusation sont de nature à prouver que ces faits pourraient m'être imputé.

Je confirme cependant avoir bien été présent ce jour-là, assurant une nouvelle fois mes fonctions de co-porte-parole du collectif citoyen "Bassines Non Merci". À ce titre, j'ai bien pris la parole devant la gendarmerie pour dénoncer les violences policières commises lors des manifestations de Sainte-Soline et lors de celles contre la réforme des retraites.

Je rappelle également que ce jour là, ce sont près de 8000 personnes qui sont passées devant cette gendarmerie, théoriquement sous un niveau de surveillance important. Les preuves établissant ma participation à la réalisation de ce tag devraient donc être pléthore. Or si vous aimez les photos floues vous aller être servi.

Je peux également-vous indiquer, et c'est un élément à prendre en considération, que suite au pique-nique citoyen qui s'était tenu au port Boinot, je suis repassé devant la gendarmerie, et j'ai pu constater que l'inscription avait été nettoyée à l'aide d'un produit de type hydrocarbure, risquant d'ailleurs de ruisseler dans le système des eaux pluviales et rejoignant inévitablement la Sèvre Niortaise et le marais Poitevin, alors que le colorant utilisé, d'après mes observations, était de type "craie pulvérisée" et donc facilement effaçable.

Le tag aura donc jonché la voix publique durant moins de trois heures. Aussi, si monsieur Vestieu a pu se sentir offensé, insulté ou diffamé, cela n'aurait pu être que de courte durée, et laisser finalement peu de traces, s'il n'avait décidé d'y donner un autre tour répressif et juridique celui-là.

Vous n'avez pas à juger de savoir si ces propos ont affecté le colonel Vestieu. Visiblement oui, puisqu'il a jugé utile de porter plainte, et j'en suis navré. Je constate néanmoins que cette notion d'atteinte à l'honneur est d'une valeur relative et propre à chacun.e puisque je note qu'a ce jour, ni Gérald Darmanin, ni Emmanuelle Dubée n'ont semblé affecté par cette inscription.

Je vais être clair : je me sens, à minima, solidaire de celui ou celle qui a inscrit ce tag.

Oui j'aurais pu être de celle ou de ceux qui auraient eu très envie de l'écrire, ou qui se sont senti.es heureux.ses, soulagé.es de le voir inscrit ainsi sur la voie publique, devant ce lieu emblématique qu'est la gendarmerie de Niort.

36 jours après "le carnage de Sainte Soline", alors que nous savions notre camarade Serge dans un état très préoccupant, alors que partout en France, des centaines de manifestant.es avaient été blessées, prises pour cible par les "forces du désordre", que quelqu'une ou quelqu'un soit sorti du rang pour inscrire tout bleu ce que tout le monde pensait tout noir, oui , ça m'a fait du bien. J'ai trouvé ça salvateur pour notre démocratie.

Je dois avouer par ailleurs que je suis abasourdi par les moyens qui ont été mobilisés pour aboutir à ce procès. Là où il est question de liberté d'expression, ce procès vient tenter de punir une personne qui prend la parole "à visage découvert" au nom d'un mouvement citoyen.

Si globalement je comprends et je me reconnais dans l'expression de ce tag, je vais aussi vous faire part de mes réserves quant à son contenu précis. Selon moi son auteur.ice réclame, de manière certes un peu directe et raccourcie, que celles et ceux qui auront commandé les opérations militaires de Sainte Soline aient à rendre compte devant la justice.

C'est à ce titre que sont, je pense , nommés les noms de Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur au moment des faits, et dont on connaît tout l'intérêt qu'il porte à ce dossier de mégabassines, Emmanuelle Dubée, figure de la préfete - incarnation locale de l'Etat-, et enfin Ludovic Vestieu, en tant que commandant du groupement de gendarmerie des Deux-Sèvres. D'autres noms auraient pu être inscrits à mon sens. Les trois mentionnés ont au moins en commun de concerner des individus dont on peut affirmer à coup sûr qu'ils ou elle ont été associés, informés, des modalités et armements mis en oeuvre lors des manifestations de Sainte Soline, voire qu'ils ont commandé ces opérations.

Ce tag se veut manifestement être un hommage à toutes celles et ceux qui ont été bléssé.es lors des manifestations de Sainte Soline le 29 octobre 2022 et le 25 mars 2023, blessé.es par les armes "de la République", pris.es pour cibles par des milliers de bombes, quelque soit leur niveau d'engagement, quelque soit leur force, leur âge, leur statut.

Je le rappelle ici : des quads ont pris pour cibles à l'aide de LBD des citoyen.ne.s dont des élu.e.s de la République qui tentaient de protéger des personnes déjà grièvement blessé.es. Ce jour là, des commandements ont empêché l'accès des secours, alors que des vies étaient en danger. Ce jour là, 30 000 êtres humain.es ont vécu dans leur chair ce que pouvait être un déferlement de violences policières, quand ils voulaient juste accéder à un trou géant, à un cratère dans lequel certains voulaient voler l'eau. Cratère, qui, cela ne vous aura pas échappé, n'aurait jamais dû voir le jour, en vérité, si on avait laissé le temps à la justice administrative de faire son travail et de prendre sa décision avant de lâcher les pelleteuses et les engins de destruction massive.

Je l'explicite ici devant vous, mesdames et messieurs les juges : la cour administrative d'appel de Bordeaux a déclaré la bassine de Sainte-Soline, ainsi que trois autres dont les chantiers n'ont pas démarré, ILLÉGALE, pour n'avoir pas pris suffisamment en compte des impacts sur une espèce au bord de l'extinction et devenue l'icône de notre lutte : l'Outarde Canepetière.

Ce tag se veut un hommage à tous et toutes celles et ceux qui se jettent dans cette bataille pour ce bien commun, vital pour toute forme de vie, l'EAU. Ce tag qui m'est reproché et qui nous réunit aujourd'hui a été apposé sur le sol niortais pour venir dénoncer l'injustice subie par mes camarades et moi-même, convaincu.es de la nécessité de défendre notre droit constitutionnel à vivre dans un environnement sain.

Pour ma part, si je suis à ce point engagé dans cette lutte contre les mégabassines: c'est parce que je suis "un enfant du marais", parce que j'ai eu la chance de vivre une enfance dans un milieu riche, foisonnant, merveilleux et épanouissant. Parce que jeune adulte, j'ai décidé de m'y installer, d'y faire racine, d'y voir grandir mes propres enfants... Hors, depuis maintenant 20 ans, le marais se meurt, sa biodiversité se ratatine, les lentilles, les grenouilles disparaissent. J'ai 49 ans. À 14 ans, je commencais ma carrière de batelier et dès les années 90, je constatais que des secteurs entiers du marais étaient à sec de plus en plus régulièrement, alors qu'on voyait de plus en plus de canons à eau s'installer dans les plaines environnantes pour arroser un maïs très gourmand en eau, en plein été quand celle-ci devenait rare. J'ai très vite pris conscience de l'impact des cultures pratiquées sur "les terres hautes" du bassin versant, sur les "terres basses du marais poitevin", et l'importance de réfléchir la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants. Le marais crevait de cette sur-irrigation, de l'utilisation des pesticides, du drainage des zones humides, à tel point que la Cour de Justice des Communautés Européennes a condamné l'Etat français pour non respect des directives oiseaux et habitats. Le constat était limpide et partagé : c'est le type d'agriculture pratiquée dans et autour du marais qui était l'élément le plus impactant sur la biodiversité, et donc le levier sur lequel agir pour assurer sa sauvegarde.

Face à cela, quels choix a fait l'Etat, et les gouvernements successifs en complicité, en cogestion avec la FNSEA? Ils ont mis tout en œuvre pour ne pas réduire réellement les pesticides, à tel point que chaque année des records de tonnage continuent d'être battus. Pour être sûrs de ne pas avoir à subir la moindre contrainte liée aux milieux aquatiques, ils effacent des cours d'eau, modifient les critères de définition des zones humides pour que soient exclus des mesures de protection des milliers d'hectares.... Et ils inventent "les mégabassines", pour surtout ne rien changer, pour continuer à produire à outrance et contre toute logique agronomique, ce maïs, cette plante tropicale que l'évolution du climat condamne à coup sûr et à court terme.

L'Etat a décidé de mettre TOUTES ses forces dans cette guerre de l'eau et d'asseoir la suprématie de l'agroindustrie, là où il aurait dû accompagner le modèle agro-écologique, soutenir le modèle d'une agriculture paysanne et familiale, soutenir l'agriculture bio et la relocalisation des productions. Et surtout tout mettre en œuvre pour préserver l'ensemble du vivant, les sources, les captages d'eau potable... Malheureusement, il en est tout autrement.

Comme les 30 000 camarades présent.es ce jour dramatique du 25 mars 2023, je serai marqué à vie par ce que j'y ai vu, par ce j'y ai vécu. Ce 25 mars, la journée commence tôt. Je n'ai pas dormi sur le campement, et je pars tôt de Melle craignant d'avoir mille difficultés à rejoindre le lieu de rassemblement comme ça avait été le cas le 29 octobre 2022 ou lors de toutes les manifestations précédentes, durant lesquelles la gendarmerie avait tout mis en oeuvre pour entraver la venue des manifestant.es. Mais non, peu de barrages, la voie est libre et d'ailleurs je sens vite que nous allons être très très nombreux. Des citoyens et citoyennes convergent de partout, et la solidarité est belle à voir sur ce "champ de boue". Je croise des sourires, de l'espoir. Commencent les prises de paroles d'avant départ de cortège. Je n'ai jamais vu autant de monde, je n'ai jamais pris la parole devant une telle foule et je sens que l'énergie est très forte, la détermination palpable. Mais c'est beau, juste beau.

Les cortèges prennent leur élan, je cours pour rejoindre la tête de l'un d'entre d'eux. Une véritable marée humaine - telles trois rivières, les convois convergent vers la méga-bassine de Sainte-Soline. À mi-parcours, et comme j'en avais convenu avec mes proches, très inquiets pour moi ,du fait de mon interdiction de territoire sur la commune de Sainte-Soline, je stoppe ma marche et voit passer devant moi des milliers de camarades. C'est alors qu'à distance, je vois fondre une colonne de quads en direction du cortège le plus avancé, et vois les premières grenades jetées sur les camarades au niveau du bois d'Asnieres, à 1,5km de la bassine. Alors arrivent les premiers manifestant.es devant la bassine, et je peux voir une pluie de bombes s'abattre sur ell.eux. Un camarade regarde CNews sur son portable où sont diffusées des images "en direct" de la manif et je vois à l'image, un premier blessé grave évacue en urgence. 5 minutes plus tard, je vois passer devant moi un véhicule, c'est l'ambulance des camarades médics. Alors je comprends ce qui est en train de se passer. Les camarades sont en train de se faire massacrer.

Ma place n'est plus là, à observer au loin, je reprends la route, au pas de course, pour rejoindre le campement, où les camarades blessé.es et transportables étaient évacué.es. À mon arrivée à la tente "médic", 5 blessé.es sont déjà sur place, et à partir de là, un flot continu de arrive pendant trois heures.

Je suis costaud mais je n'ai aucune compétence médicale, j'aide aux brancardages. Je multiplie les allers retour. Les camarades les plus impactés arrivent rapatrié.es en voiture sur la voie carrossable et ont besoin d'être transporté.es jusqu'à la tente, les blessures aux jambes étant les plus répandues. Vous n'imaginez pas ce que j'ai vécu, mesdames et messieurs les juges. Une véritable scène de guerre, des visages mutilés, des plaies profondes, des éclats de plastique profondément incrustés dans les chairs, des mains brûlées, des lèvres fendues de tout leur long et cet ami qui arrive avec le visage qui a doublé de volume, dont on craint que l'oeil soit crevé... L'horreur, et le flux continu, de plus plus dense. en Je me souviens de ma crainte de voir arriver grièvement blessé.es une de mes filles, mon amoureuse, ma mère, mon père, mes ami.es très proches... La rumeur commence à poindre : le diagnostic vital de 3 camarades est engagé, il y a des cas encore plus graves qui ne sont pas passés par cette "tente de l'horreur".

Sur la route du retour vers Melle, en voiture, je suis avec un journaliste du Monde, qui a couvert pendant 40 ans toutes les plus grosses manifestations de France. Il était sidéré. De son propre aveu jamais depuis la manif de Creys Malville qui a abouti au meurtre de Vidal Michalon, il n'a vu un tel déferlement de violences policières. C'est la première fois qu'il assiste à la mise en place d'une telle stratégie, visant à laisser approcher des cortèges à portée d'armes pour les inonder d'engins explosifs de toute sorte.

Mesdames et messieurs les juges, ce jour-là, comme les 30000 personnes qui étaient présent.es, j'ai vécu l'horreur, l'horreur d'être un citoyen qui se bat pour l'intérêt général, pour l'eau et qui reçoit en réponse une fin de non recevoir sous la forme de 4000 bombes....

Ce témoignage n'en est qu'un parmi des milliers. Je peux assurer que toutes celles et ceux qui ont vécu cette journée sont en droit de demander justice. Ielles sont en droit de questionner comment une telle stratégie militaire a pu pas être mise en place, un tel armement mobilisé, de tels ordres mortifères et illégaux donnés. Ielles sont en droit de réclamer que le nom des donneurs d'ordres soient connus, et que celleux-là soient convoqué.es devant la justice... Alors, qu'un tag soit un moyen pour exprimer cette demande de justice, franchement, je trouve ça pleinement légitime...

Par ailleurs, puisqu'on est ici à la demande de Monsieur Vestieu, je tiens à préciser ici que je n'ai aucune animosité personnelle à son encontre. Je ne connais pas l'humain, je ne présume pas de qui est cette personne dans le cadre privé. Est-il un mari aimant, est-il un bon père, quelles sont les valeurs qui l'animent, je n'en ai pas la moindre idée, et je ne "projette" rien. Non, je ne connais pas Ludovic Vestieu, l'homme, l'individu... Je n'ai jamais eu affaire qu' à "Monsieur Le Colonel Vestieu", débarqué des attolls tahitiens en août 2021 pour venir mater le mouvement de résistance aux constructions de mégabassines.

J'ai pu constater que les commandements de ce colonel ont toujours été dans le sens de la mise en danger de ses hommes et des manifestant.es, priorisant toujours la protection des biens à la protection des vivant.es.

Nous nous sommes rencontrés la première fois , "sur le terrain" lors de l'envahissement du chantier de Mauzé sur le Mignon en septembre 2021. Depuis son arrivée sur le département, force est de constater que la situation n'a cessé de dégénérer, les instances étant incapables de mettre en place un processus de médiation et de désescalade. Je considère le colonel Vestieu comme un des "bras armés" de la politique de répression des mouvements de protection de l'eau et de l'environnement en général, mis en oeuvre par les gouvernements successifs, et notamment sous l'impulsion notable de Gérald Darmanin, avec, rappelons le, la mise en place de la cellule "illégale" Demeter, liant le gouvernement et la FNSEA dans des opérations de surveillance des militants écologistes.

Par respect pour lui, l'individu Vestieu, je ne mentionnerai pas devant cette cour les arbitrages et choix stratégiques coupables et accidentogènes qu'a pu prendre le colonel. Je ne détaillerai pas ici cette entrevue "improbable" et complètement hors cadre du 16 janvier 2022, où dans les locaux de la gendarmerie de Niort, il avait interrompu ma garde à vue pour m'avouer que la veille il

n'avait pas vu que la personne qu'il avait violemment plaquée au sol lors de notre "randonnée pédagogique" était une personne âgée qui ne témoignait d'aucune agressivité. Malheureusement pour lui, la photo était "à la une" de toute la presse quotidienne régionale.

Si pour toutes ces raisons je comprends et m'associe aux revendications de justice portées par ce tag citoyen, je tiens aussi à vous préciser que si j'avais dû écrire un tel message, je ne l'aurais , je pense, pas formulé exactement de la sorte.

- Il est écrit "Pour Serge". J'aurais certainement" pour Serge et aussi toutes les autres , les Mickael, les Esther, les Camille, tous les anonymes, toutes celles et ceux qui sont rentrés avec des cicatrices à vie de Sainte Soline. Je pense que je n'aurai pas "personnifié" le message, même si j'ai été et je suis encore particulièrement alerté et affecté par le cas de Serge qui a frolé la mort et dont la reconstruction est un combat long et exigeant.
- Il est écrit "les 200 blessés de Sainte Soline". Pour ma part , j'aurai probablement utilisé l'écriture inclusive. Elle est indispensable lorsqu'il s'agit d'expression politique, de slogans, de banderoles. Les victimes de Sainte soline étaient de tous genres, de tous âges et conditions, de toutes origines.
- Il est écrit "Dubée, Vestieu, Darmanin". Pour le casting OK ! mais je pense qu'un général Cavalier ou un garde des sceaux tel M. Dupont Moretti auront pu être vexés de ne pas être également cités.
- Il est écrit "en prison". Cette revendication me semble problématique car dans nos mouvements, nombreux sont ceux et celles qui luttent contre la carcéralisation. Je partage la conviction que la privation de toute liberté systématique ne peut constituer la sanction adaptée et "réparatrice" pour les victimes. À titre personnel, je ne tirerais aucune satisfaction de savoir ces trois personnes embastillées durant de long mois, éloignées de leurs proches, de leurs familles. Non, en tant que victime de violences et de répressions policières (et je n'ai pas oublié mes 8 points de suture en octobre 2022 suite à un violent coup de matraque sur le crane à Sainte Soline), ce n'est pas ça que je demande. Je demande que les responsabilités soient établies, que celles et ceux qui ont donné ou executé des ordres illégaux soient suspendu.e.s de leurs fonctions, que les armes de types bombes de désencerclement et autres armes classées comme armes de guerre par l'ONU ne puissent plus être utilisées lors des manifestations.

Si je vous affirme ici que je n'ai aucune animosité à l'encontre de Ludovic Vestieu, je pense que la réciproque n'est pas vraie. Je pense que l'affaire vise directement ma personne et ma fonction de porte parole. En déposant plainte, en s'entourant des conseils d'un cabinet réputé, d'avocats parisiens, Ludovic Vestieu espère, je le crains, faire littéralement "taire" notre mouvement citoyen.

Mais Colonel Vestieu, je vous annonce que je continuerai à prendre la parole, à m'exposer aux poursuites, puisque ce sont systématiquement mes prises de parole que vient poursuivre ce

tribunal. Et je le ferai tant que mes camarades continueront à m'attribuer cette fonction de porte parole et tant que notre lutte pour l'eau n'aura pas été remportée.

Alors si votre être profond s'en trouve affecté, je vous prie d'informer le colonel : je mettrai tout en oeuvre pour que le "professionnel" ait à répondre de ses agissements et de ses choix "militaires" devant les juridictions compétentes. Je continuerai également de me battre pour que les citoyen.ne.s puissent continuer de manifester, de s'exprimer, pour que ce genre de message puisse continuer à fleurir nos chaussées sans que cela n'expose les joyeux créactivistes à quelques sanctions que ce soit.

Il en va de la santé de notre démocratie, de nos institutions, de notre histoire, de nos libertés.

Je conclus ici ma déclaration préalable. Je ferai valoir à partir de cet instant mon droit à garder le silence. Mes avocats seront ma voix. Les témoins qui vont me succéder sauront assurément vous convaincre de la légitimité et de l'acceptabilité d'un tel tag, tant les événements qu'il relate correspondent à un véritable dysfonctionnement de nos autorités et une dérive de la doctrine du maintien de l'ordre "à la française", dénoncée par des instances internationales telles que l'ONU et la Ligue des Droits de l'Homme

No bassaran